

Objet : Délégation de fonctions à un adjoint au maire – Communication et Dynamique Citoyenne

Le MAIRE DE SAINT-BERNARD

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-23,

VU la délibération du 30 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire au terme de l'article L. 2122-22 du CGCT un certain nombre de ses compétences,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 ;

VU l'élection et l'installation de Mme Caroline LEGOUGE en qualité de quatrième adjoint au maire, en date du 30 septembre 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne administration de l'activité communale, et du service de la communication, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Mme Caroline LEGOUGE, quatrième Adjoint au Maire.

ARRETE

ARTICLE 1 – En application de l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Mme Caroline LEGOUGE, Adjointe au Maire, est déléguée à la communication et à la dynamique citoyenne. A ce titre, elle assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à la communication et à la dynamique citoyenne.

ARTICLE 2 – Délégation permanente est également donnée à Mme Caroline LEGOUGE, adjointe au maire, à l'effet de signer et délivrer tous les documents administratifs, courriers et certificats relatifs à ces questions, y compris comptables (engager les dépenses afférentes et signer les bons de commande nécessaires)

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

ARTICLE 3 – Madame la secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée, et transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain. Une copie sera adressée à M. le Trésorier.

Fait à SAINT -BERNARD le 03/10/2026
Le Maire, Bérinda TERACOL



Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et notification du 03/10/2026

Signature de l'intéressée :

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mme Caroline Legouge, the fourth deputy mayor mentioned in the document.